

Réception et traitement du signalement par le CPRMV

Évaluation du signalement reçu par un intervenant du CPRMV

Évaluation initiale de la situation

Situation de danger imminent pour la personne et/ou pour la communauté

Situation non associée à la radicalisation (santé mentale, précarité sociale, etc.)

Situation associée à la radicalisation

Premier contact des intervenants du CPRMV avec l'individu ou ses proches

Évaluation psychosociale de la situation

Analyse des besoins spécifiques de l'individu

Mise en place d'une stratégie d'intervention initiale

Accompagnement continu de l'individu et/ou de ses proches par les intervenants du CPRMV

Coopération des intervenants du CPRMV avec les partenaires directement ou potentiellement concernés et coordination des services

Élaboration d'un plan de services individualisés (PSI)

Intervention

Intervention auprès de l'individu et/ou de sa famille

Suivi

Évaluation du PSI et révision au besoin

Fin de l'intervention

Application des protocoles et signalement de la situation aux services de police

Recours aux partenaires communautaires, aux services sociaux et/ou aux services de santé appropriés